

# Electrabel

GDF SUEZ





Bienvenue en Zone de production

**Classique SUD**



## RÈGLES GÉNÉRALES

► **Règles générales**

Urgences  
Autorisations  
MPI  
Risques  
Signalisation  
Environnement

- Assurer la santé et la sécurité des personnes
- Respecter l'environnement



## RÈGLES GÉNÉRALES

### Interdictions et restrictions:

- ❑ Pas d'alcool
- ❑ Pas de drogue
- ❑ Fumer => uniquement dans les abris-bus fumeurs
- ❑ En certains endroits, interdiction des GSM et des appareils électroniques
- ❑ Usage des lances d'incendie uniquement pour les incendies





## RÈGLES GÉNÉRALES

### Accès :

- ❑ Accès au site après déclaration de votre entreprise et être en règle de LIMOSA.
- ❑ Votre entreprise aura préalablement rentré le plan de sécurité/ santé/ environnement (PSSE) ainsi que l'attestation de prise de connaissance du règlement général sécurité santé environnement pour contractants. (doc 1a/1b).
- ❑ Recevoir la présentation sécurité/ santé/ environnement
- ❑ Réussir le test de sécurité
- ❑ Vous obtenez alors un badge d'accès.





## RÈGLES GÉNÉRALES

- ❑ Il est obligatoire de toujours porter son badge sur soi. Ceci permet un dénombrement plus rapide, au lieu de rassemblement, en cas d'alarme.
- ❑ Utilisez les parkings prévus à cet effet.
- ❑ Respectez la vitesse de circulation maximum (20 km/h)
- ❑ Les bouteilles sous pression doivent être arrimées avec des matériaux non combustibles.





## RÈGLES GÉNÉRALES

### Lieux de vie :

- ❑ Repas dans les lieux prévus à cet effet
- ❑ Ordre et propreté
- ❑ Voies de passage libres (espace de rangement de pièces, armoires à outils, établis... balisés)
- ❑ Espaces de travail rangés





## RÉAGIR EN CAS D'URGENCE

Règles générales

▶ Urgences

Autorisations

MPI

Risques

Signalisation

Environnement



Rappel: chaque entreprise doit gérer les « petits soins »  
(présence de boîte de secours, secouristes)

En cas de blessés plus sérieux: numéro d'appel unique: **4444**





## RÉAGIR EN CAS D'URGENCE

### 3 signaux d'urgence :

- Avertissement (alerte)    - - - - -

Son discontinu : réservé au EPI/secouriste Electrabel : pas d'action demandée; restez attentifs aux consignes sonores

- Evacuation (alarme)    

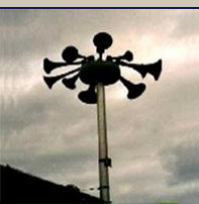
**Son modulé → évacuez immédiatement vers le lieu de rassemblement muni de votre badge sans utiliser les ascenseurs, sans repasser aux vestiaires. Même si le signal cesse, rendez-vous au point de rassemblement et attendez le signal de fin d'alarme.**

**Badgez au lieu de rassemblement!**

- Fin d'alarme     Son continu : retour sur chantier autorisé.

TEST = chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois vers midi

Le signal d'alerte peut être accompagné d'un message **oral**.





## RÉAGIR EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident, incident, pollution importante ou incident environnemental

- Un unique numéro d'urgence interne : **4444** (La salle de commande)
- Prévenir votre hiérarchie ou un responsable Electrabel (chargé de travail)
- Soutien possible de l'Equipe de Première Intervention d'Electrabel sur site
- En cas de nécessité de transport vers un hôpital, obligation de s'y rendre en ambulance (interdit via les collègues, les amis, la famille, la voiture personnelle...)



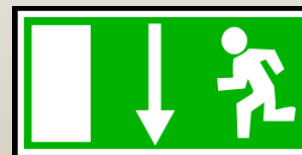
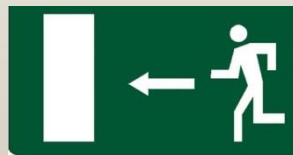
## EVACUATION

### En cas d'évacuation, comment lire et suivre la Règle:

L'évacuation se fera toujours par les voies de sortie normales, il suffit de suivre les panneaux suivants:



Si la sortie normale n'est pas accessible, utilisez la sortie de secours en suivant les panneaux suivants:



Ne vous étonnez pas, du chemin emprunté, c'est un chemin sûr qui vous guidera jusqu'au point de rassemblement



## RÉAGIR EN CAS D'URGENCE

### En cas d'incendie:

- ❑ Un unique numéro d'urgence interne : **4444**
- ❑ Ne pas se mettre en danger
- ❑ Intervention sur feu naissant uniquement par des personnes formées
- ❑ Utilisez les extincteurs de l'endroit où l'on se trouve.
- ❑ Refermez les portes coupe-feu derrière vous





## RÉAGIR EN CAS D'URGENCE

### En cas d'incident impliquant des produits chimiques :

- Utiliser les douches et rinces œil à proximité
- DAP (Douches Autonomes Portables) disponibles





# AUTORISATIONS

Règles générales  
Urgences  
Autorisations  
MPI  
Risques  
Signalisation  
Environnement





# AUTORISATIONS

## Ouvertures et fermetures de chantier

**Objectif :** échange d'information mutuel entre les entreprises et Electrabel

Electrabel → Tiers : quels sont les risques propres présents sur notre site ?  
Tiers → Electrabel : quels sont les risques introduits par votre intervention ?

**En conséquence :**  
mesures de prévention à prendre

**Electrabel**

**DOCUMENTS OUVERTURE DE CHANTIER**  
TRAVAUX AVEC DES TIERS (entreprises extérieures)

Avant tout travail avec des tiers, le chargé des travaux doit accomplir chacune des étapes ci-dessous :

**Préparation des documents :**

- Plan Sécurité, santé et environnement à rédiger et valider
- Forma MDS/SSG
- Prendre en compte par les prestataires du "Règlement environnement" et du règlement spécifique de la site
- Signature des annexes IA / B / 1C

**C'est seulement après la réalisation de ces premières étapes**

Compléter et signer l'ouverture de chantier

À joindre à la DC document bleu

**LMRA à compléter sur le chantier**

**Electrabel** Document d'ouverture de chantier  
En application du chapitre IV (art.8) de la loi du 04 août 1996

Site: \_\_\_\_\_ Entreprise extérieure: \_\_\_\_\_ Date de début: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Ordre commandé: \_\_\_\_\_ Nature des travaux: \_\_\_\_\_

GSM chargé des travaux EBL: \_\_\_\_\_

GSM chargé des travaux prestataire: \_\_\_\_\_

Risques encourus par les agents de l'entreprise extérieure de ses installations ELECTRABEL en ses chantiers.	Risques encourus par les agents ELECTRABEL du fait de l'entreprise extérieure
1. Travaux en hauteur	1. Travaux superposés
2. Travaux superposés	2. Appareil de levage et de manutention
3. Appareil de levage et de manutention	3. Chute d'objets
4. Chute d'objets	4. Ouverture dans le sol
5. Ouverture dans le sol	5. Incendie
6. Incendie	6. Encroisement des aires de circulation
7. Encroisement des aires de circulation	7. Bure
8. Bure	8. Projection de matière incandescente
9. Projection de matière incandescente	9. Produits dangereux
10. Produits dangereux	10. Dégâts
11. Dégâts	11. Dégâts de protection collective
12. Dégâts de protection collective	12. Démontage cabestros
13. Démontage cabestros	13. Manutention
14. Manutention	14. Contour géométrique
15. Contour géométrique	15. Bruit
16. Bruit	16. Poutille
17. Poutille	17. Serrage
18. Serrage	18. Autres risques
19. Autres risques	

Risques ATEX:

Autres travaux en cours dans la zone de travail:

Equipements sociaux: Il est demandé qu'ELECTRABEL mette à disposition de l'entreprise extérieure les équipements sociaux suivants:

Vestiaires et douches  
Régénérateur

**Mesures de protection à charge de l'entreprise extérieure**

**Sécurité**

1. Protections auxiliaires
2. Protections industrielles (garçons, lunettes, gants, souliers)
3. Nettoyage de la zone de travail
4. Balisage ouverture
5. Rapport de vote de chaque agent de levage et de manutention
6. Protection travaux en hauteur fillets, bannes, etc
7. Filin de protection ou autres
8. Balisage chute de pièce dans les équipements (PME)
9. Autre mesure

**Mesures de protection à charge d'ELECTRABEL**

- Démarrages autorisés
- Procédure de consignation
- Balisage de la zone de travail
- Balisage ouverture
- Rapport de vote de chaque agent de levage et de manutention
- Protection travaux en hauteur fillets, bannes, etc
- Filin de protection ou autres
- Balisage chute de pièce dans les équipements (PME)
- Autre mesure

**Parti chantier compléter le document de clôture de chantier**

Communication: Règlement général de sécurité pour entrepreneurs lors de réduction des travaux. Consignes de sécurité en vigueur à la centrale disponible sur: <http://www.electrabel.com/fr/central/actualites/production/ingenierie/etp>

**Observations diverses et risques résiduels:**

**Réaliser la LMRA sur chantier**

Electrabel Nom et signature \_\_\_\_\_ Entreprise extérieure Nom et signature \_\_\_\_\_

Fait le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

SPIL/UST/SPM: Analyse de risque sécurité  
Fait le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



# AUTORISATIONS

## Autorisation de travail :

- ❑ Document obligatoire
- ❑ Délivrée par le responsable des installations
- ❑ Réceptionnée par le chargé des travaux (généralement une personne d'Electrabel)
- ❑ Analyse de risques préalable au travail (par exemple, par la méthode KINEY) fournie par votre entreprise + LMRA

**Attention en fin de chantier le document « autorisation de travail » ne peut pas quitter le site .**





## AUTORISATIONS

### LMRA ou Last minute risk analysis (analyse de risque sur le terrain juste avant de débuter le travail)

- La LMRA permet de prendre en considération les risques réellement rencontrés sur le chantier.
- La LMRA est obligatoire, elle doit être complétée sur le terrain par le chargé de travaux en collaboration avec les exécutants.
- La LMRA doit être refaite à chaque fois que les conditions de travail ou que l'environnement ou que les équipes de travailleurs changent.
- La LMRA doit accompagner l'autorisation de travail et l'ouverture de chantier sur le chantier.



## AUTORISATIONS

### Echafaudage :

- ❑ Toute demande de mise en place d'un échafaudage doit passer par le coordinateur d'échafaudage.
- ❑ Il est interdit de modifier un échafaudage , si une modification est nécessaire , elle est à demander au coordinateur d'échafaudage.
- ❑ Préalablement à son utilisation, un échafaudage doit être réceptionné.
- ❑ Les échafaudages doivent ensuite être contrôlés chaque semaine (voir les dates sur le scaftag)





## AUTORISATIONS

### Echafaudage suite :

- L'assembleur doit avoir apposé son TAG →
- Certains échafaudages nécessitent des notes de calcul et sont réceptionnés par un organisme agréé.
- les utilisateurs d'échafaudages doivent être formés



**Il est interdit de placer des moyens de manutention sur les échafaudages (sauf après autorisation, note de calcul spécifique et contrôle)**



## AUTORISATIONS

### Permis « Feu » :

- Pour tout travail à flamme nue, projection d'étincelles et pour toute action qui peut produire une source de chaleur, ce permis (délivré initialement avec l'autorisation de travail) est OBLIGATOIRE.
- Si des travaux de meulage, soudure sont nécessaires pour votre travail et que ce n'était pas prévu ou que vous n'avez pas de permis de feu : recontactez le chargé des travaux qui devra obtenir un permis de feu.





## AUTORISATIONS

### Permis d' «excavation»:

- Il est obligatoire, pour tout travail nécessitant une ouverture dans le sol de plus de 30 cm de profondeur, d'obtenir un permis d'excavation.



Généralement: nécessité d'effectuer des fouilles manuelles dans les premiers 50 cm.



## AUTORISATIONS

### Application de la procédure « espace confiné Electrabel » :

- ❑ Espace clos
- ❑ Accès difficile
- ❑ Atmosphères potentiellement dangereuses
- ❑ Gardiennage obligatoire
- ❑ Mesure de l'oxygène et de gaz toxiques ou asphyxiants
- ❑ Eclairage de secours
- ❑ Protection respiratoire, etc.
- ❑ Les outils sont alimentés par un transformateur de sécurité placé à l'extérieur.
- ❑ Les équipements d'éclairage sont alimentés à une très basse tension de sécurité en conditions sèches  $U < 25 \text{ VAC}$  ou  $U < 60 \text{ VDC}$  , en conditions humides  $U < 12 \text{ VAC}$  ou  $U < 30 \text{ VDC}$





## AUTORISATIONS

### Equipements électriques (sous tension) :

- Accès strictement interdit sans autorisation





## AUTORISATIONS

### Chariots élévateurs :

Strictement interdits sauf si :

- ❑ Vous êtes habilité
- ❑ Et vous pouvez prouver votre habilitation au chargé de travaux par un document formel, écrit et valide.





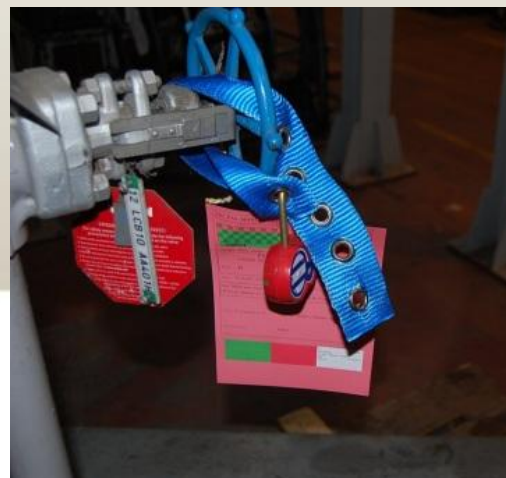


## AUTORISATIONS

### Consignation d'engin

Les travaux ne peuvent pas débuter avant d'avoir reçu l'autorisation du responsable des installations (Electrabel) qui délivre cette autorisation au chargé des travaux.

La zone de travail sera consignée et des étiquettes y seront apposées. Il vous est interdit d'effectuer des manœuvres dans l'installation



## AUTORISATIONS

### Le chargé de travaux : votre point de contact

- Vous fournira les autorisations et permis nécessaires
- Initiera l'ouverture et la clôture de chantier ,la LMRA

### A contacter d'office

- Pour tout changement de méthode de travail
- Lors circonstances imprévues à l'origine
- Présent au minimum lors de phases critiques

Marquage des engins et accessoires de levage

CODE COULEUR MARQUAGE	2013	BLEU	
	2014	POURPRE	
	2015	GRIS	
	2016	JAUNE	
	2017	VERT	
	2018	BLEU	



- La couleur du colson vous indique l'année de validité.
- Le chiffre inscrit sur le repère partex précise le mois limite d'utilisation.

**Utilisation interdite en cas d'absence de marquage ou hors période de validité ou présentant un défaut**



## MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Règles générales  
Urgences  
Autorisations  
MPI  
Risques  
Signalisation  
Environnement





## MOYEN DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### Moyen de Protection Individuelle (MPI):

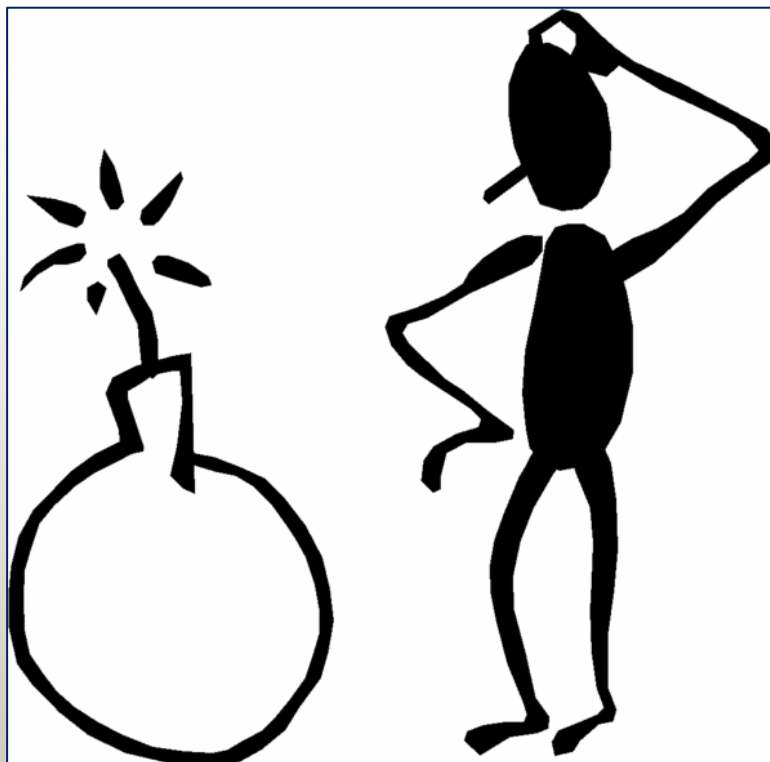
- ❑ Obligatoire dans toutes les installations techniques : casque, lunettes de sécurité et chaussures de sécurité
- ❑ + protections spécifiques en fonction des tâches (en fonction de vos analyses de risques. Exemple: protections auditives, gants, masque respiratoire, visière...).
- ❑ Attention hors échafaudage conforme à partir de 2m de hauteur le harnais de sécurité et la longe adaptée sont obligatoires .





## RISQUES

- Règles générales
- Urgences
- Autorisations
- MPI
- ▶ **Risques**
- Signalisation
- Environnement





# GESTION DES RISQUES

Règles générales  
Urgences  
Autorisations  
MPI  
▶ Risques  
Signalisation  
Environnement

## Analyse

**Aucun travail ne peut débuter sans qu'une autorisation formelle ne soit donnée et sans qu'il n'y ait eu au préalable une analyse de risques**

## Matériel:

Toujours accompagné de son étiquette de contrôle (outillage électroportatif, pneumatique, hydraulique)

- Utilisation conforme

## Produits dangereux :

- Utilisation uniquement avec l'autorisation du chargé de travaux (qui aura préalablement vérifié que ce produit est autorisé par Electrabel et vous donnera les conditions d'emplois)

## RISQUES

### Electricité

Risque d'électrocution mortelle pour des tensions  $> 12\text{ V}$

- Entrée interdite



Equipements  
sous-tension 6.3 kV





## RISQUES

- Atmosphères explosives (ATEX) :
- Atmosphère présentant un risque d'explosion dû une concentration (potentielle) de gaz ou de poussières .
- Un Picto informe de la zone Atex



## RISQUES

- Les Atmosphères Atex peuvent être due à un ambiance gaz ou poussières
- Exemples de lieux dangereux:
  - Gaz naturel: poste gaz + turbine à gaz
  - Locaux batteries: H2
  - Alternateurs et stockage : H2
  - Stockage gaz
  - Alentours de bruleurs ( gaz , pellets ....)
  - Zones de déchargement pellets et bandes transporteuses

## Précautions ATEX

- Suivre scrupuleusement les directives du chargé de travail
- Au besoin demander de consulter le plan de zonage Atex
- Ne pas produire de projections ou de points chauds
- Utiliser du matériel certifié Atex adapté à la nature de la zone ATEX ( gaz ou poussières)
- Réaliser une analyse permanente de l'atmosphère ( cas d'une zone ATEX GAZ)
- A proximité d'une zone Atex , placer toutes les protections et écrans nécessaires afin de ne pas envoyer de projections chaudes ou incandescentes vers la zone Atex
- En ambiance poussières éviter de mettre en suspension des dépôts de poussières



### Risque biologique

□ Lieux dangereux:

Tout endroit comportant des boues stagnantes ( boue des bassins de Coo, boue des barrages, boue des systèmes de refroidissement: condenseurs, bona, dégrilleurs, etc.. )

- Risque accru lors de la mise en suspension de gouttelettes dans l'air :
- utilisation d'eau brute pour le nettoyage haute pression
  - nettoyage de boue

□ Prévention:

- MPI: Masque P3, gants étanches, sursalopette
- Hygiène: se laver les mains et le visage avant de manger, fumer,...





### Brûlure

- Lieux dangereux:
  - Salle des machines ,chaudière ...
  
- Risque de contact avec des tuyauteries chaudes non calorifugées
  
- Fuites de vapeur haute pression



## RISQUES

### Rayonnement optique artificiel (arrêté royal du 22 avril 2010)

- ❑ LASER, rayons infrarouge
- Analyse de risque et conformité des protections adéquates avec le matériel
- ❑ Soudage (coup d'arc, UV)
- ❑ Risque pour les yeux, la peau



- ❑ Utilisation obligatoire de bâches de protection



## RISQUES

### Champs électromagnétiques

- ❑ Ne pas stationner dans les zones couvertes par ces pictogrammes.



- ❑ Danger pour les femmes enceintes et les personnes porteuses d'implants actifs (ex implants cardiaques )



Lorsque l'on chauffe des sédiments ,( boues et résidus d'eau brute ) , il y a production de gaz

## Attention

lors de soudure/ oxycoupage sur des tuyaux d'eau brute :

- risque d'explosion ( production de CH<sub>4</sub>)
- d'anoxie ( manque d'oxygène ) (par présence de CH<sub>4</sub>/CO<sub>2</sub>)
- d'intoxication (CO)



**NOS REGLES QUI SAUVENT POUR LE PERSONNEL DU GROUPE,  
INTÉRIMAIRES ET ENTREPRISES EXTÉRIEURES**



Avant de réaliser des travaux avec point chaud, je m'assure qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion



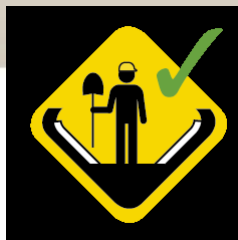
Je vérifie l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant le début des travaux.



J'accroche mon harnais quand je travaille en hauteur.



Je ne passe pas sous une charge.



Je descends dans la tranchée si la protection contre l'ensevelissement est en place et appropriée.



Je me positionne en dehors de la trajectoire des équipements en mouvement.



Je ne conduis pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.



Avant d'entrer dans un espace confiné, je m'assure que l'atmosphère est contrôlée et surveillée pendant toute l'opération.



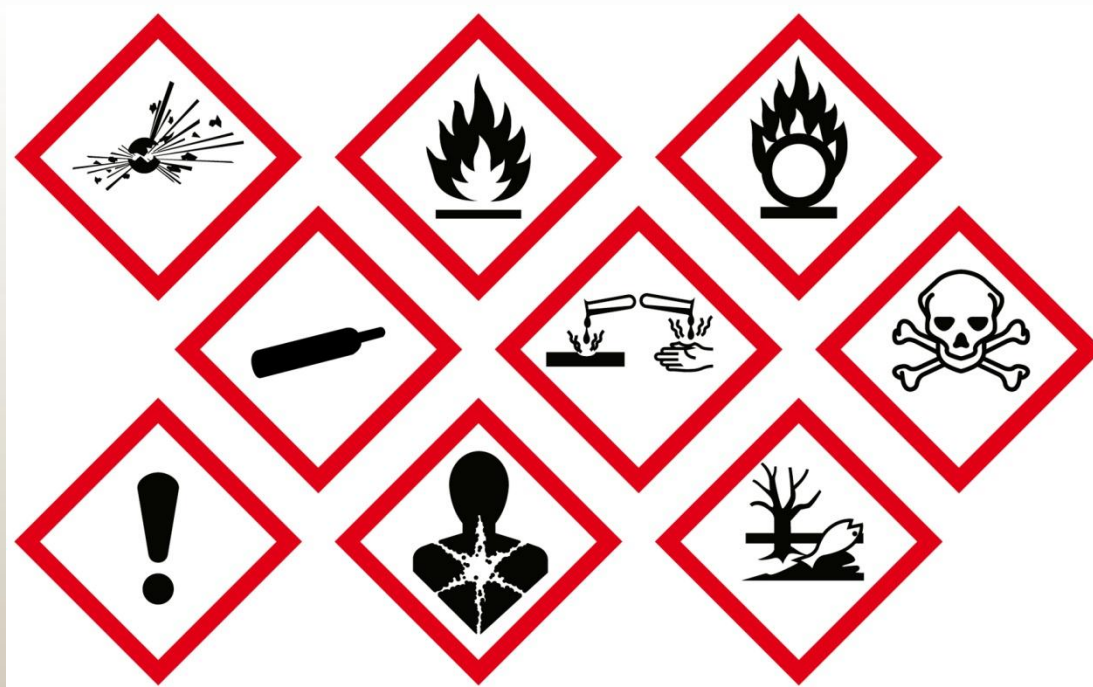
Je ne manipule pas mon téléphone et autres moyens de communication lorsque je conduis.



# SIGNALISATION

- Règles générales
- Urgences
- Autorisations
- MPI
- Risques
- ▶ **Signalisation**
- Environnement

## Produits chimiques



# SIGNALISATION



Sortie de secours



Danger général



Charges suspendues








Port protection  
auditive obligatoire



Port protection des  
mains obligatoire



Robinet incendie  
armé

Formes	Couleurs			
	Rouge	Bleu	Jaune	Vert
Rond	Interdiction 	Obligation 	-	-
Triangle	-	-	Avertissement de danger 	-
Rectangle / Carré	Lutte contre l'incendie 	(Indication)	-	Sauvetage ou secours 

## SIGNALISATION

### Le repérage des tuyauteries

Dans la zone sud, c'est le code couleur légal qui est d'application.

Cependant des variantes peuvent être rencontrées et seront expliquées sur site.

### Remarques:





S'il y a 2 fluides différents dans le même calorifuge, il y aura 2 anneaux de repérage distincts, distants d'environ 15 cm.

Couleurs principales (largeur = 50 mm)	
<b>Vert = Eau</b>	<b>Noir = combustible</b>
<b>Rouge = Vapeur</b>	<b>Orange ou brun = Huile</b>
<b>Jaune = gaz</b>	<b>Pourpre = Acide ou Base</b>
<b>Bleu = Air</b>	<b>Brun = Poussière de bois</b>



## SIGNALISATION

### Balisage:

<b>Rose</b>		Balisage FME (délimite une zone à risque FME : risque d'objet migrant dans les équipements ou systèmes).
<b>Rouge/ Blanc</b>		Zone de travail Zone interdite au stockage
<b>Jaune/ Noir</b>		Zone dangereuse (obstacle, risques de chutes), Zone de stockage
<b>Blanc</b>		Le blanc est utilisé pour baliser les voies d'accès aux zones de travail dans les lieux du service électrique (postes, cabines et locaux).



## SIGNALISATION

Lors de balisages:

- ❑ A mettre à l'entrée du chantier
- ❑ Dûment complété



**ATTENTION**  
**PASSAGE INTERDIT À TOUTE PERSONNE NON-AUTORISÉE**

---

**RAISON DU BALISAGE**

**CHANTIER DE LA SOCIÉTÉ**

**NOM ET N° GSM DU RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ SE TROUVANT SUR LE CHANTIER**

**NOM ET N° GSM DU CHARGÉ DE TRAVAUX ELECTRABEL**

**Electrabel**  
GDF SUEZ



## SIGNALISATION

### Amiante et FCR :

- ❑ Interdiction de travailler
- ❑ Informer le chargé de travaux Electrabel
- ❑ Enlèvement uniquement par firmes agréées







# ENVIRONNEMENT

- Règles générales
- Urgences
- Autorisations
- MPI
- Risques
- Signalisation
- ▶ **Environnement**





## ENVIRONNEMENT

Règles générales  
Urgences  
Autorisations  
MPI  
Risques  
Signalisation  
▶ **Environnement**

### Objectif pour la zone :

- ❑ L'amélioration continue de notre gestion environnementale - ISO 14 001
- ❑ Le respect des normes et de la législation
- ❑ Limiter l'impact environnemental de nos centrales
  - ❑ Le bruit
  - ❑ Les rejets dans l'air, le sol et les eaux
  - ❑ Le tri et la diminution de nos déchets
- ❑ L'implication **de tous** pour l'environnement





## ENVIRONNEMENT

### Tri des déchets en centrale: respect des codes couleurs en zone Sud



**LES CHIFFONS HUILEUX**

**LES DÉCHETS MÉNAGERS**

**LES PAPIERS ET CARTONS**

**LES TÉTRA PACKS ET BOUTELLES  
PLASTIQUE**

**LES CÂBLES ÉLECTRIQUES**











**LES MÉTAUX EN MÉLANGE**




# ENVIRONNEMENT

En cas de doute sur la destination d'un déchet : contactez votre chargé de travaux ou les Messieurs verts

**Un doute sur la destination ou le tri d'un déchet ?**

<b>Les Messieurs Verts</b>	<p style="text-align: center; color: green;"><b>Awirs</b></p> <p><b>Patrick Lerho</b> 0473 / 78 21 38</p>  <p>Suppléant: <b>Pierre Siraut</b> 0494 / 86 06 11</p> 	<p style="text-align: center; color: green;"><b>Coo &amp; Hydro</b></p> <p><b>Christian Dumont</b> 080 / 89 28 15 (94.2815)</p> 	<p style="text-align: center; color: green;"><b>Amercoeur</b></p> <p><b>Jacky Lambert</b> 0475 / 37 06 60</p>  <p>Suppléant <b>Manuel Recuero - Doral</b> 0473 / 88 05 15</p> 	<p style="text-align: center; color: green;"><b>Saint Ghislain</b></p> <p><b>Didier Durant</b> 065 / 76 12 43 (94.4243)</p>  <p>Suppléant <b>Bernard Hecq</b> 065 / 76 12 51</p> 
<b>Les adjoints Environnement</b>	<p style="text-align: center; color: orange;"><b>Liège-Luxembourg</b></p> <p><b>Jean-Louis Vandermeulen</b> 0473 / 83 51 88</p>  <p><b>Sarah Palante</b> 0475 / 62 47 33</p> 	<p style="text-align: center; color: orange;"><b>Hainaut-Namur</b></p> <p><b>Fabrice Minsart</b> 0473 / 46 62 50</p> 		

Messieurs Verts





## ENVIRONNEMENT

### Espaces de stockage des DECHETS :

- Parcs à conteneurs : **TRIEZ les déchets suivant les indications**
- = > Espaces de stockage présents sur chaque site



**16 05 04**  
**AÉROSOLS**



AUTORISÉS	INTERDITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>les aérosols de peinture</li> <li>les aérosols d'huile, de décalque tout</li> <li>les aérosols désodorisants</li> <li>les extincteurs pleins y compris Halon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les pots de peinture</li> <li>les bombes de gaz</li> <li>les cartouches de camping gaz</li> </ul>

**17 06 04**  
**ISOLANTS**



AUTORISÉS	INTERDITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>les calorifuges sans amiante, laine de roche, laine de verre, <b>Égobit</b> sans substance dangereuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>amiante</li> <li>matériaux d'isolation contenant des substances dangereuses</li> </ul>





## ENVIRONNEMENT

### De la **pro activité** environnementale:

- ❑ Utilisez les encuvements disponibles auprès de la maintenance →
- ❑ Evitez les pénétrations dans le sol, dans les égouts ou dans l'eau grâce aux moyens de prévention disponibles en magasin.
- ❑ Interdiction de déverser des produits dans les avaloirs .
- ❑ Les produits dangereux pour l'environnement (R51 ou H400 à H413) **ne peuvent pas être** utilisés à moins d'être acceptés au préalable (PSSE) par ELECTRABEL et enregistrés en ELECTRABEL CHEMICAL MANAGEMENT SYSTEM (C.M.S.)  
(Voir votre chargé de travaux)





# ENVIRONNEMENT

## Kit anti-pollution:

**UNE FUITE,  
UN ÉCOULEMENT SUSPECT ?**

**UTILISEZ LE KIT ANTI-POLLUTION**

**CONTENU**



**3 x 10 kg**  
de oildry  
absorbant

**1 obturateur d'égout**  
réutilisable  
90 x 90 cm



**100 feuilles MRO 100**



**12 boudins absorbants**  
d'hydrocarbures



**& 3 paires de lunettes**  
**3 paires de gants**  
NEOSTAR

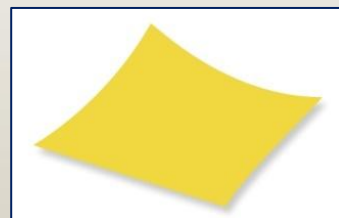




## ENVIRONNEMENT

### En cas d'incident, d'épanchement de liquide :

- ❑ Appelez le **4444**
- ❑ Utilisez les kits anti-pollution
- ❑ Prévenez votre chargé de travail pour la déclaration d'anomalie environnementale et le réapprovisionnement des kits anti-pollution
- ❑ Eviter les pénétrations dans le sol, dans les égouts grâce aux moyens de protection dispo dans le kit
  - ❑ L'obturateur d'égout
  - ❑ L'absorbant
  - ❑ etc.







## ENVIRONNEMENT

### La remise en ordre des chantiers:

Après avoir effectué votre travail, n'oubliez pas de nettoyer et ranger votre espace :

**Amenez vos déchets au centre de tri**

**Rangez vos encuvements**

**Rangez le matériel**

**Procédez au nettoyage du chantier**



**Vous avez l'énergie.**

**Electrabel**

**GDF SUEZ**